

## COMMENT 2 DE MES CLIENTS «VOYOUS » SE SONT ACCAPARE MA CLE à GAZ

**1988** - J'ai eu l'occasion de constater que le montage et démontage du détendeur sur la bouteille de GAZ 13 Kg n'était pas évident pour tout le monde (pas du gaz inversé), et que la vanne ne permettait pas de visualiser si le gaz était ouvert ou fermé et j'ai pensé que ces deux inventions « grand public » pouvaient participer au financement de mon projet d'élevage d'Ombles Chevaliers dans la Vallée de Névache.

Aucun distributeur ne voulant cette CLE, raison évoquée : Le plastique ne fait pas sérieux – le détendeur doit être démonté à la main.... Certain de l'intérêt pour l'utilisateur de cette clé j'ai fait fabriquer 24.000 clés que je vendais dans les stations services – Magasins de Bricolage – les quincailliers et les Foires ou j'ai rencontré un brocanteur qui m'a conseillé de participer au Concours LEPINE.

**1993** - Participation au Concours LEPINE où j'ai eu la Médaille d'Or et de nombreux articles de presse (Babaz de l'Or dans le Gaz - Babaz le ROI du Gaz - Pour BABAZ ça GAZ..... et c'est à cette occasion que j'ai pu écouler une grosse partie de mon stock.

**1994** - Avec la publicité obtenue avec la médaille d'or, un Distributeur de Gaz dans le Maconnais a trouvé cette CLE intéressante et il a eu l'idée d'en faire cadeau pour tous nouveaux contrats avec comme support une affiche la CLE BABAZ placée dans toutes les stations services.

**1995** - Les distributeurs d'articles GAZ comme SOCADIF - COMAP ..... et mes deux clients « voyous » ADDAX / GAZINOX ..... s'apercevant que cette CLE se vendait ont été en sorte obligés de la mettre dans leur catalogue.

**2005** - Opération BUTAGAZ avec une commande de 50.000 Clés et jusqu'en 2010 la moyenne des ventes a été de 150.000 à 200.000 Clés par AN .

**2010** - Mon client la Société ADDAX (fabricant de tuyaux gaz) et faisait l'objet d'un plan de redressement judiciaire et n'ayant rien à perdre il s'est donné le droit de fabriquer une clé seulement différente sur la forme. Il a estimé que le brevet de ma CLE à GAZ était « bidon ». J'aurais pu engager une action en contrefaçon mais je devais déboursier 100.000 € minimum si pas d'incident.

NB - Si j'avais eu les moyens de lancer la procédure, la société aurait certainement été condamnée mais elle aurait fait le chantage aux licenciements et les seuls gagnants auraient été le conseil en Brevets et l'avocat. - P.I. : Trésorerie d'ADDAX en 2012 - Moins 1.140.402 €

(J'ai rapidement perdu la moitié de ma clientèle)

**12/2015** – Ayant l'idée de plusieurs inventions dans le domaine de la Pêche et du Jardin, pour les financer j'envisageais vendre mon fonds de commerce CLE à GAZ - (Clientèle + Moule de la Clé et de la Survanne) et dans un premier temps je le propose à mon client le plus important qui est la Société COMAP.

Monsieur FOURCADE alors Directeur commercial m'indique que sa société est plus tournée vers la Robinetterie et il me conseille de prendre contact avec Mr CHAUVEAU de la Société GAZINOX qui est mon client depuis 2009, ce que je fais dans la foulée. (Mr Chauveau nouveau Directeur qui vient de racheter les 50 % des parts que détenait la Société BUTAGAZ).

Le lendemain un appel téléphonique de Mr. CHAUVEAU qui est en CHINE et me dit être très intéressé par l'acquisition de mon fonds de commerce. Surpris de cet appel de Chine j'ai estimé qu'il y avait URGENCE afin que l'affaire se traite sur 2015 pour une raison fiscale. J'adresse comme demandé par mail la liste de mes clients avec les prix - les quantités vendues et la valeur des deux Moules.

**MAIS MALGRE MES RELANCES JE N'AI RECU AUCUNE PROPOSITION**

**09/2016** - Je suis informé de la LIQUIDATION JUDICIAIRE de la Société **SOCADIF**, l'un de mes plus importants clients référencé principalement en G.S.A.

**03/2018** - - En allant sur le site de LEROY-MERLIN je constate que c'est toujours ma CLE qui est proposée mais la CLE « ADDAX » commercialisée mais avec des mauvais commentaires sur la qualité. Je reçois également un mail d'un client que me fait parvenir la facture de sa CLE qui a cassée qui est celle d'ADDAX – mais facturée sous le nom de BABAZ. LEROY-MERLIN retire ma clé de son site et modifie le libellé de leur facture mais sans aucune excuses .

P.I. - Au 10/11/2018 c'est toujours la CLE « BABAZ » qui est dans tous les KITS (Butane/Propane) du site internet de GAZINOX.

**GAZINOX** étant partenaire de **BUTAGAZ** je mets cette société en copie de mon action contre LEROY-MERLIN et qu'elle n'est pas ma surprise de recevoir un courrier du service juridique de Butagaz qui estime que je porte atteinte à son image et me menace d'une action en contrefaçon au titre de l'article 716/1 du code de la propriété industrielle. (je crois rêver et je demande une explication par L.R. à la Direction de BUTAGAZ mais aucune réponse à ce jour).

**08/2018** - J'apprends seulement que :

- Mr FOURCADE Directeur commercial de COMAP était maintenant Directeur Commercial de la Société GAZINOX .
- Mr CHAUVEAU Directeur de plusieurs sociétés avait racheté la Société SOCADIF.
- Mr CHAUVEAU était également directeur de la Société ADDAX (Mr De kertangy ayant pris sa retraite), cette dernière conditionnant les produits GAZINOX.

-0-0-0-0-0-0-

Si jusqu'en 03/2018 je m'étais résigné de cette situation que me servait d'exemple pour relater la réalité de la Propriété Industrielle d'ou mon site [www.inventerpasrever.com](http://www.inventerpasrever.com), ces nouveaux éléments portés à ma connaissance m'ont fait réagir et si un accord amiable n'est pas trouvé rapidement je diffuserai largement cette histoire par tous les moyens à ma disposition.